

Jeudi 30 janvier 2025

Climat

Plan climat air énergie territorial (PCAET) 2025-2030 - Notre PACTE

Les effets du dérèglement climatique sont déjà tangibles sur notre territoire. Pour y faire face, Rennes Métropole est engagée dans une transition écologique et sociale ambitieuse. Le Plan climat fixe un cap commun pour limiter notre impact sur le climat et s'adapter au changement climatique. Ce projet de territoire repose sur des changements profonds et durables, tout en réduisant les inégalités et en améliorant la qualité de vie des habitants. L'objectif est d'être un territoire qui protège ses habitants, en accompagnant des transformations ambitieuses et justes, comme réduire la consommation de ressources, limiter l'usage de la voiture, favoriser les circuits courts et les solutions durables. Ce plan climat repose sur une mobilisation collective, en s'appuyant sur l'engagement des acteurs locaux, des entreprises, des associations et des citoyens. En s'inscrivant dans les objectifs nationaux et internationaux, Rennes Métropole veut contribuer activement à l'atteinte de la neutralité carbone, avec la conviction que cette transition est synonyme de progrès social, d'une meilleure répartition des ressources, et d'une société plus équitable.

La nécessaire adaptation aux effets du changement climatique

Face à l'urgence climatique, Rennes Métropole a défini une série d'objectifs concrets pour s'adapter aux impacts du changement climatique et devenir un territoire résilient. À l'horizon 2030, les priorités sont claires : garantir un espace de fraîcheur à moins de 5 minutes de chaque domicile pour lutter contre les vagues de chaleur, réduire la consommation d'eau potable de 17 % par rapport à 2019, et limiter l'extension urbaine à 65 hectares par an. En parallèle, la métropole prévoit de sensibiliser l'ensemble des élus et des services de la collectivité aux risques climatiques et à la culture du risque, assurant ainsi une préparation à long terme face aux défis écologiques.

Concrètement, il s'agit de végétaliser et de désimperméabiliser les espaces publics, de reboiser le territoire, de protéger et de restaurer les écosystèmes, de renforcer le confort d'été dans les bâtiments et d'améliorer la gestion de crise.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie

D'ici 2030, la métropole prévoit une réduction de 42 % des émissions de GES du territoire par rapport à 2019, soit une baisse de 47 % par habitant, et une diminution de 18 % des consommations d'énergie. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche plus large visant la neutralité carbone d'ici 2050, avec des réductions de 91 % des émissions de GES et 45 % de la consommation énergétique. Parmi les leviers identifiés, on retrouve la rénovation de 5 000 logements par an en basse consommation, la réduction du trafic routier de 10 % depuis 2010, la diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires de 40 %, et le développement des énergies renouvelables, avec un objectif de doubler leur production. Ces efforts permettront de réduire drastiquement la dépendance aux énergies fossiles et d'accélérer la transition énergétique de la métropole.

Amélioration de la qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé des habitants de Rennes Métropole. À l'horizon 2030, la métropole s'engage à respecter les normes européennes de qualité de l'air et à tendre vers les valeurs-guides de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour atteindre cet objectif, le principal levier réside dans la réduction des émissions liées à la mobilité, au chauffage, à l'agriculture et à l'industrie. Cela inclut des mesures visant à limiter les sources de pollution et à promouvoir des modes de transport plus propres, ainsi qu'une gestion plus efficace des énergies dans les secteurs industriels et agricoles. Ces actions contribueront non seulement à améliorer la qualité de l'air mais aussi à réduire les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique.

Justice sociale et transition écologique

« Nous avons la conviction que la réussite de la transition écologique passe par la réduction des inégalités. Ce nouveau PCAET traduit notre volonté de construire une métropole durable et juste, capable de répondre aux attentes des générations présentes et futures. »

Nathalie Appéré, maire de Rennes, présidente de Rennes Métropole

La transition écologique ne peut être réussie que si elle est socialement juste et inclusive. Rennes Métropole place la justice sociale au cœur de sa stratégie en agissant contre trois types d'inégalités environnementales : l'inégalité de responsabilité, l'inégalité d'exposition aux risques climatiques, et l'inégalité d'accès aux solutions durables. Le plan prévoit de faire contribuer davantage les secteurs les plus polluants, de limiter les inégalités d'exposition aux risques climatiques, comme les vagues de chaleur et la pollution de l'air, et de faciliter l'accès de tous aux solutions durables. Cela implique de favoriser l'accès à un logement de qualité, assurer une mobilité inclusive et accessible, et garantir un accès équitable à une alimentation saine et durable pour tous les habitants.

Une mobilisation collective et l'engagement de toutes et tous

Le succès de la transition écologique à Rennes Métropole repose sur une large mobilisation collective. Il est essentiel d'impliquer les citoyens, les entreprises, les associations, et les acteurs socio-économiques dans ce processus. Les habitants seront encouragés à participer activement aux débats sur la transition écologique, et des dispositifs d'accompagnement seront mis en place pour favoriser les changements de comportements. De plus, la participation des acteurs économiques sera cruciale pour accompagner les entreprises dans leur transformation écologique et pour promouvoir les nouvelles opportunités d'emplois liées à la transition. La coopération entre les 43 communes de Rennes Métropole, ainsi qu'avec les territoires voisins, sera également un pilier fondamental pour construire ensemble une métropole durable, résiliente et juste.

Le calendrier

Le nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a été élaboré entre 2023 et 2024. Début 2024, une concertation a été organisée auprès de publics spécifiques et avec un panel de 50 habitants, puis une concertation élargie a été organisée à l'automne 2024, en allant au-devant des habitants et en croisant les regards entre habitants, élus et acteurs économiques. Le détail et le bilan de la concertation sont disponibles sur [la page Plan climat de la Fabrique citoyenne](#) Après les avis de l'État et de la Région et une nouvelle consultation des citoyens à l'été 2025, le PCAET sera adopté au Conseil métropolitain de septembre 2025.